

# Puits <sup>de</sup> Les nouvelles S

*Feuille d'information de la Mairie*

n° 5 Décembre 98

## **Réunion du 25 Juin 1997**

Présents: B de Valous, D Saulgeot, B Prigent, MC Bertholle, AM Bayart, Joel Thenadey, F Balme, M Ogeret, JF Joniaux, C Masson.

Absente: D Prieur.

Le Conseil Municipal:

- accepte le compte administratif s'établissant comme suit:

Dépenses de fonctionnement	2 384 269,42
Recettes de fonctionnement	3 311 656,55

Dépenses d'investissement	2 340 789,29
Recettes d'investissement	2 340 789,29

Excédent de clôture	927 387,13
---------------------	------------

- accepte le compte de gestion avec un excédant de clôture de 927 387,13 frs.

- décide de faire restaurer la statue en bois polychrome de l'église et confie ces travaux au centre de restauration des œuvre d'art à Vesoul.

Le montant des travaux est fixé à 28 243,00 frs Ht. La commune bénéficie d'aide de l'état et du département pour un montant de 16 944,00 frs

- décide de faire flécher l'accès à la mairie.

## **Réunion du 24 Octobre 1997**

Présents: B de Valous, D Saulgeot, B Prigent, MC Bertholle, AM Bayart, Joel Thenadey, F Balme, M Ogeret, JF Joniaux, C Masson.

Absente: D Prieur.

Le Conseil Municipal:

- décide de faire vendre la coupe n° 14 par l'ONF

- fixe le prix de l'affouage à 150 frs

- demande à l'ONF un projet d'aménagement pour les parcelles acquises récemment.

- confie au premier adjoint le soin d'étudier les proposition d'assurance pour la commune

### **Réunion du 30 Décembre 1997**

Présents: B de Valous, D Saulgeot, B Prigent, MC Bertholle, AM Bayart, Joel Thenadey, F Balme, M Ogeret, JF Joniaux.

Absents: D Prieur, C Masson.

Le Conseil Municipal:

- accepte le projet d'aménagement de l'exutoire des eaux pluviales dont l'estimation est fixé à 280 000,00 frs Ht (Aménagement de l'écoulement dans le bas du village & aménagement d'un puits perdu qui ne fonctionne pas)

- décide de vendre un lot de dalles à l'Abbaye de Fontenay. (Récupéré lors des travaux de la mairie)

- insiste auprès de la DDE pour que des aménagements du CD 980 soient mis en place pour limiter la vitesse dans la traversée de Puits. Il souligne que toutes ses interventions dans ce domaine sont à ce jour restées lettre morte.

- après avoir étudié les devis de réfection du mur le long du CD 101 f, décide de retenir la proposition de Monsieur Bertholle pour un montant de 32 930,00 frs.

### **Réunion du 2 mars 1998**

Présents: B de Valous, D Saulgeot, MC Bertholle, AM Bayart, Joel Thenadey, F Balme, JF Joniaux.

Absents: D Prieur, C Masson, B Prigent, M Ogeret.

Le Conseil Municipal:

- demande que les parcelles de bois acquises par la commune soient soumises au régime forestier.

- demande le classement du chemin rural n° 20 en voie communale ( sur une longueur de 170 m) et ce, afin d'améliorer la desserte du château d'eau.

- décide de faire des aménagements complémentaires sur la place de la rue aux prêtres (Réalisation hiver 98-99).

- décide d'élaborer un nouveau règlement de affouages pour la campagne 98-99. Celui ci sera soumis à l'approbation de l'ONF.

- décide de faire homologuer le blason communal selon la législation en vigueur.

- entend l'exposé de Mr Balme sur le problème d'agrandissement de la maternelle.

### **Réunion du 27 mars 1998**

Présents: B de Valous, D Saulgeot, MC Bertholle, AM Bayart, Joel Thenadey, F Balme, JF Joniaux, C Masson, B Prigent, M Ogeret.

Absente: D Prieur.

Le Conseil Municipal:

- décide de poursuivre l'effort entrepris pour baisser les taux d'impositions.

- Il fixe donc les taux comme il suit:

Taxe d'Habitation	5,27	à	4,76
Taxe Foncière	12,9	à	11,60
Taxe F.N.B.	39,47	à	35,65
Taxe Prof.	15,86	à	12,44

- décide de faire exécuter un enduit de renouvellement rue du Four pour un montant Ht de 38 000,00 frs. Confie la maîtrise d'œuvre à la DDE.

### **Réunion du 27 mars 1998**

Présents: B de Valous, MC Bertholle, Joel Thenadey, F Balme, JF Joniaux, B Prigent, M Ogeret.  
Absents: D Prieur, D Saulgeot, AM Bayart, C Masson.

Le Conseil Municipal:

- décide d'adopter le budget s'établissant comme suit:

Dépenses de fonctionnement	2 309 532,00
Recettes de fonctionnement	2 309 532,00
Dépenses d'investissement	575 487,00
Recettes d'investissement	354 003,00
Excédent reporté	1 537 572,41

- prend connaissance des redevances que doivent les Télécom pour les passages & les servitudes sur le domaine public. En conséquence il fixe le montant de ces redevances.